



## ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024/472T

**Modification de l'arrêté n° 2024/459T du 3 mai 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de fauchage, côte des Grès, à Poissy, du 12 au 17 mai 2024**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Vu l'arrêté n° 2024/459T du 3 mai 2024 portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de fauchage, côte des Grès, à Poissy, du 12 au 17 mai 2024,

Considérant que des travaux de fauchage doivent être réalisés par l'EPI 78/92 Voirie, côte des Grès, à Poissy, entre le 12 mai et le 12 juin 2024,

Considérant que l'arrêté n° 2024/459T du 3 mai 2024 portent interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de fauchage, côte des Grès, à Poissy, du 12 au 17 mai 2024,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté n° 2024/459T du 3 mai 2024, afin de modifier les dates de travaux de fauchage,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

L'arrêté n° 2024/459T du 3 mai 2024 est modifié comme suit :

Les dates du « 12 mai au 17 mai 2024 » sont remplacées par les dates du « 12 mai au 12 juin 2024 ».

**Article 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2024/459T du 3 mai 2024 restent inchangées et demeurent applicables.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Poissy, le 7 mai 2024

**Pour le Maire et par délégation,  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint,  
Délégué aux espaces publics,  
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 10/05/2024